



Anderlecht, le 29 août 2022

AVIS n° 01

**Au responsable légal de l'élève mineur,
A l'élève majeur.**

*A*thénée *J*oseph *B*racops

Objet : Prise de connaissance du R.E. de la Commune d'Anderlecht, du R.O.I et P.E. de l'Athénée JOSEPH BRACOPS

Nous vous invitons à lire et à prendre connaissance sur le site de l'école www.josephbracops.be des documents suivants

- 1°) le règlement des Études pour l'enseignement secondaire de plein exercice de la Commune d'Anderlecht
- 2°) le règlement des Études et d'ordre intérieur de l'Athénée JOSEPH BRACOPS (également repris dans le cahier de communication)
- 3°) le projet d'école (texte coordonné de 2021) de l'Athénée JOSEPH BRACOPS

et à remettre le talon de prise de connaissance au titulaire de classe pour le:

☞ **lundi 05 septembre 2022 AU PLUS TARD**

BARIDEAU J-F. - BARIDEAU T.
Proviseurs

VAN ELEWYCK V.
Préfète des Études
